

Délivré le : 22.04.2024
Valable jusqu'au : indéterminé
Version : 1



Détenteur de l'attestation

Omnibeton sa
Kempische Kaai 170
3500 Hasselt
Belgique

Attestation PROCERTUS n° 124/0126

Cette attestation a été délivrée sur base des dispositions de l'Annexe C du Règlement d'application BENOR RA 124 pour

**le maintien des
éléments préfabriqués en béton pour dispositifs
de retenue routiers non permanents certifiés BENOR**

en conformité avec les prescriptions techniques PTV 124:2017 et le règlement d'application RA 124.

Le détenteur de cette attestation agit comme gestionnaire au sens du règlement d'application RA 124, Annexe C et est habilité à fournir des éléments au loueur avec maintien de l'identification BENOR.

La validité de cette attestation peut être vérifiée sur <https://extranet-prefab.procertus.be> ou en scannant le QR code de ce certificat.

ir. C. Ladang
Directeur Général

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties intéressées.

PROCERTUS asbl/vzw • Av. Jules Bordetlaan, 11 • 1140 Evere - Brussels • T: +32 2 234 67 60 • info@procertus.be • www.procertus.be
TVA/BTW: BE 1000.472.054 • RPM Bruxelles/RPR Brussel • IBAN: BE13 7320 3136 8639 • BIC: CREGBEBB